

Décision

Générale

colonial

Décision n° 268 du 23 avril 1911 :

n° 268

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1941

Numéro JO
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro
30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

Sont accordées les permissions suivantes au personnel du détachement de la gendarmerie de la Côte française des Somalis : a) Vingt cinq jours au gendarme Estève, pour se rendre au Mont Gouda, du 1er au 25 mai 1941 ; b) Quinze jours au gendarme Germain, pour se rendre à Ali Sabieh, du 1er au 15 juin 1941 : c) Vingt jours au gendarme Carrot, pour se rendre à Ali Sabieh, du 21 juillet au 8 août 1941